

Description d'une formation en milieu carcéral innovante: L'unité de préparation à la sortie de la Maison d'Arrêt de Strasbourg

CATHERINE GALATI (*)

1. L'ORIGINE DE LA CRÉATION DE CETTE «UNITE DE PREPARATION A LA SORTIE»

En 1989/1990, une étude sur la récidive pénitentiaire est réalisée par un collectif interprofessionnel justice et le C.E.R.I.S.¹. Cette étude permet de mettre en évidence la faiblesse des supports institués en particulier pour la tranche d'âge 25-35 ans (travail, hébergement, A.N.P.E., C.P.A.M., C.P.A.L....).

Suite à ce constat, plusieurs professionnels de la Maison d'Arrêt souhaitent mettre en place un dispositif permettant de mobiliser l'ensemble de ces supports avant de sortir de prison, d'où l'intitulé de cette formation: «Unité de Préparation à la Sortie». Il est important de rappeler que

ce projet n'aurait jamais pu se mettre en place sans la forte mobilisation de trois acteurs principaux de la maison d'arrêt: le directeur, le président de l'Association Parenthèse et le chef du service socio-éducatif.

2. DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DE L'U.P.S.

2.1. L'objectif de l'U.P.S. («Unité de Préparation à la Sortie»)

L'objectif principal de l'U.P.S. est de se donner les moyens pour que la prison ne soit pas un lieu d'exclusion mais devienne un lieu de préparation à la sortie sociale du détenu par une meilleure connaissance des institutions ou des dispositifs d'insertion.

Cette unité a été mise en place à la Maison d'Arrêt de Strasbourg en février 1992, grâce à un travail en partenariat entre l'administration pénitentiaire de l'établissement, le service socio-éducatif, une conseillère d'orientation psycholo-

(*) Chargé d'Insertion à la Permanence Emploi Adultes de l'Association l'Atelier.

¹ Collectif Interprofessionnel Justice / Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale, Le contexte de la récidive, profils et supports, Maison d'Arrêt de Strasbourg, Ed. Image, octobre 1991.

gue et l'Association Parenthèse (association socio-culturelle de la Maison d'Arrêt de Strasbourg).

L'U.P.S. permet à des détenus condamnés en fin de peine ou en situation d'aménagement de peine de préparer leur sortie de la Maison d'Arrêt dans de meilleures conditions. Cette unité accueille des détenus libérables à court terme (3 mois), volontaires, souhaitant s'engager dans un processus de réinsertion sociale et professionnelle. Elle se veut être un lieu de dynamisation et de parole, un lieu d'acquisition d'un savoir être, un lieu qui soutient le détenu dans sa volonté de changement et de préparation à la vie sociale et professionnelle.

2.2. Le fonctionnement de l'U.P.S.

En intégrant ce dispositif, le détenu accède à un statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant douze semaines. Il est rémunéré. L'intégration dans le stage se fait sous forme de sortie et de rentrée permanente. La personne peut proposer sa candidature ou être proposée par les services sociaux de la maison d'arrêt. Une phase de mobilisation regroupe pendant quinze jours les candidats.

Pendant cette période diverses questions sont abordées:

Une réflexion autour *du projet professionnel de chacun* avec un apport d'informations pour le concrétiser.

Par exemple:

- Formation existante pour exercer cette activité professionnelle
- Niveau requis
- Expérience professionnelle exigée.

Une réflexion autour *du projet de vie de chacun* avec un exposé des solutions et des réseaux mobilisables pour le construire.

Par exemple:

- Mise à plat des difficultés rencontrées (logement, santé, dettes, situations administratives...) et propositions de réponses
- Informations données sur les bailleurs sociaux
- Informations données sur les aides financières possibles pour accéder à un logement

- Informations donnée sur les situations de surendettement
- Informations données par des acteurs des institutions contactées.

A la fin de ces quinze jours les candidats sont présentés devant la commission d'application des peines composée:

- du juge d'application des peines
- de travailleurs sociaux de la maison d'arrêt
- des membres de la direction
- des chefs du personnel de surveillance.

Il y a des critères pénaux et comportementaux à respecter pour être sélectionné: il s'agit d'hommes condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à six mois, leur comportement durant leur détention doit être également pris en compte, par exemple nous n'allons pas intégrer un homme très agressif qui a eu de nombreux rapports disciplinaires car il risque de complètement déstructurer la vie de groupe.

Les personnes retenues par la C.A.P. peuvent démarrer le stage. A partir de là, les personnes deviennent stagiaires de la formation et sont rémunérées. Elles intègrent une nouvelle unité de vie.

Le lieu de la formation

L'U.P.S. occupe l'ensemble du dernier étage du bâtiment C de la Maison d'Arrêt, c'est donc un espace «identifié» et «repéré» dans l'établissement, l'accès au dispositif se concrétise par un changement de cellule. Les acteurs de ce projet aurait pu laisser les stagiaires dans leur unité de vie initiale et seulement les regrouper en journée comme pour les autres formations. Mais deux raisons expliquent ce choix:

- D'une part, ils veulent que ce soit un endroit à part en détention, pour que ce lieu soit clairement identifié.
- D'autre part, il est important que la personne sorte de sa cellule pour intégrer cette unité. Ce déplacement géographique marque bien l'entrée dans un nouvel espace qui doit être également considéré comme un nouveau lieu de vie. Il s'agit de bien marquer ce moment particulier du vécu carcéral: la personne intègre physiquement un nouvel espace destiné à mieux préparer sa sortie, chacun peut être seul en cellule, et

avoir des temps communs en salle de formation.

Pendant deux ou trois mois les détenus sont ensemble dans cette unité de vie, cela implique des relations différentes. C'est un lieu de parole, un lieu d'échange en dehors des démarches thérapeutiques habituelles. Le fonctionnement de cette unité repose beaucoup sur la dynamique de groupe des stagiaires. Il s'agit de leur proposer un autre type d'échange que celui dont ils ont d'habitude en détention; les thèmes de discussion sur la préparation de la sortie sont privilégiés. Ce lieu d'échange permet de donner un autre sens à la peine. Cependant, chaque détenu reste soumis au règlement de la maison d'arrêt, même s'il bénéficie de quelques aménagements. Exemple: ils ont deux week-end de permission de sortie par mois.

L'U.P.S. est un lieu où les détenus peuvent rencontrer différents acteurs sociaux d'origine institutionnelle ou associative. Le réseau des partenaires sociaux extérieurs est composé d'organismes de droit commun ayant une fonction d'intégration, de soutien et d'insertion. Ces partenaires informent les personnes incarcérées des caractéristiques de l'institution ou de l'organisme qu'ils représentent, ils leur précisent quelles sont les modalités d'accès aux services offerts et soutiennent les détenus dans leurs démarches d'insertion (logement, santé, gestion des dettes...).

Parmi ces organismes, on peut citer entre autres: l'A.N.P.E.², la Mission Locale, la C.P.A.M.³, la C.A.F., les A.S.S.E.D.I.C.⁴, A.C.C.O.R.D.⁵, l'association Aide Alsace (prévention du SIDA), des directeurs d'entreprises d'insertion, un responsable d'agence intérimaire, un juge d'application des peines, une association conseil en matière d'endettement... D'autres interventions sont menées sur des thèmes plus originaux et spécifiques tels que le sociodrame, la mise en

parole, la gestion du stress, les enjeux à la sortie, le code de la route, la sécurité routière...

La présence d'acteurs de différentes institutions ou associations au sein de l'U.P.S. est fondamentale. Les personnes retenues pour le stage U.P.S. ont très peu de contact avec les institutions, elles ont du mal à maîtriser et à comprendre le fonctionnement de ces structures, dont nous avons inversé le processus habituel, ce sont les acteurs des institutions et associations qui viennent vers ces personnes pour exposer plus simplement leur mode de prise en charge. Il s'agissait de désacraliser les institutions.

Nous avons pu constater que pour la plupart des personnes, ce n'est pas les compétences techniques qui posent problème pour accéder à l'emploi mais plus un problème de maintien en emploi.

La croissance de la complexité des démarches administratives permettant une prise en charge affole ou décourage de nombreuses personnes. Enfin, les personnes responsables qui parlent de leur institution au moment de la formation deviennent des référents extérieurs; autrement dit, lorsque les stagiaires sortent de la maison d'arrêt, ils ont déjà une personne ressource qu'ils peuvent rencontrer à l'A.N.P.E., aux A.S.S.E.D.I.C., à la C.P.A.M., dans une entreprise d'insertion, à l'A.F.P.A., dans une mission locale, à A.C.C.O.R.D...

3. LA FORMATION DE PREPARATION AU MONDE DU TRAVAIL ET LE SUIVI EN ENTREPRISE

La préparation au monde du travail occupe la plus grande place pendant la phase de formation. Elle repose sur une alternance à raison de 162 heures en centre et 213 heures en entreprises. Cette préparation s'articule ainsi:

- 15 jours de centre (en prison)
- Rencontre avec les d'acteurs de différentes institutions ou associations qui peuvent devenir des référents extérieurs
- La formatrice responsable de la préparation au monde professionnel travaille sur:
 - les techniques et de recherche d'emploi
 - le Curriculum Vitae – valorisation compétences

² Agence nationale pour l'emploi.

³ Caisse primaire d'assurance maladie.

⁴ Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

⁵ Association conviviale de coordination de réinsertion des détenus, d'aide aux victimes et de médiation pénale.

- la connaissance du marché de l'emploi
- le projet professionnel.

3.1. *Le suivi en entreprise*

Le suivi en entreprise doit permettre de confronter le projet à la réalité du terrain. Le suivi est assuré par le double tutorat, à savoir le tuteur interne à l'entreprise et la formatrice qui font une évaluation des compétences en terme de savoir faire et de savoir être. Le suivi doit permettre:

- De pouvoir actualiser ou acquérir des nouvelles compétences;
- De comprendre et maîtriser les règles qui régissent l'entreprise;
- De se maintenir en emploi, cela suppose de pouvoir mobiliser un savoir être sur lequel il nous faut travailler (Nous avons pu constater que pour la plupart des personnes, ce n'est pas les compétences techniques qui posent problème pour accéder à l'emploi mais plus un problème de maintien en emploi);
- De se maintenir, c'est-à-dire d'être en capacité de se projeter dans l'avenir, ce qui semble poser problème à beaucoup de personnes incarcérées;
- La formatrice s'appuie sur l'évaluation en entreprise pour rappeler à chacun les objectifs qu'il s'est fixé au départ et donner les outils nécessaires pour réussir. Le groupe sert aussi de rappel témoin pour chacun.

La sortie

Nous proposons à chaque stagiaire au moment de sa libération de reprendre contact avec nous-mêmes. Ces relais à la sortie sont largement utilisés et permettent de poursuivre les démarches commencées en prison.

Elargissement

Actuellement le problème de la toxicomanie touche une majorité de stagiaire et cela questionne au niveau de la gestion du groupe et de parcours individuels.

Une rencontre entre l'équipe de l'U.P.S. et l'équipe médicale de la maison d'arrêt, l'antenne toxicomanie, la direction de la prison nous a permis d'engager une réflexion autour de ce problème. La prise en charge médicale et psychologique avec l'accord du stagiaire pourrait être un point de départ pour un travail de collaboration.

D'autres collaborations sont envisagées notamment en ce qui concerne les personnes en situation d'illettrisme.

Les effets de l'U.P.S. sur la sortie de prison

Les anciens stagiaires que nous rencontrons à l'extérieur ou qui reviennent à la maison d'arrêt restent inscrits dans une dynamique d'insertion; même si certains «replongent», ils ont déjà plus de supports institués, ils connaissent les personnes ressources. Dès le début de leur peine, ils préparent un projet de sortie de prison. Pour l'instant nous ne permettons pas à une personne de revenir une deuxième fois comme stagiaire à l'U.P.S. Beaucoup d'anciens stagiaires parlent encore de l'U.P.S. cela a été un moment important dans leur vécu carcéral.

RESUME

L'objectif de l'U.P.S. est d'assurer une préparation à la sortie du détenu par une meilleure connaissance des institutions ou des dispositifs d'insertion et par une préparation d'un projet professionnel. Cette unité a été mise en place à la Maison d'Arrêt de Strasbourg en février 1992. En intégrant ce dispositif, le détenu devient stagiaire de la formation professionnelle pendant douze semaines, il est rémunéré. Pendant ce stage, il rencontre des acteurs de différentes institutions ou associations qui peuvent devenir des référents extérieurs. La préparation du projet professionnel comprend la valorisation des compétences, les techniques de recherche d'emploi, la connaissance du marché de l'emploi et un stage de six semaines en entreprise. Le suivi en entreprise doit permettre de confronter le projet à la réalité du terrain.

Mots clés: Préparation à la sortie, dispositifs d'insertion, insertion professionnelle, formation professionnelle.